

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection			
Carol Levesque 2003898					Le 23 octobre 2025		
Nom de l'établissement				Numéro de téléphone			
Garderie des P'tits Amis					(506) 739-9062		
Adresse							
27 avenue Laboissonniere Edmundston NB E3V 3S7							
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis		Titre du poste					
Geneviève Abud			Inspecteur/Inspectrice				
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives					limite pour	Date d'attestation de la conformité	
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire; Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		11(a)		12 sept. 2025		09 sept. 2025	
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l' établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. Commentaires : La lacune est maintenant conforme.		24(1)(c)(vii)		12 sept. 2025		09 sept. 2025	
Commentaires généraux							
Suivi fait le 23 octobre 2025 en a.m. Le ratio est conforme dans les groupes de préscolaire ainsi que celui des enfants en bas âge. Lors de ma visite, les enfants font des jeux libres, des bricolages et vont ensuite à l'extérieur. Le cours de rcr a été fait le 9 septembre.La lacune est maintenant conforme. Les heures de développement ont aussi été complétées par les éducatrices. Le renouvellement du permis est recommandé.							
original signé par Geneviève Abud		Le 23 octobre 2025					
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e D	ate					
original signé par Carol Levesque			Le 23 octobre 2025				
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	D	ate			5-5		